

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation rue du Lycée à compter du vendredi 23 juin 2017.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de terrassement avec extension du réseau de chaleur réalisés par l'entreprise VERMOT SAS pour le compte de PREVAL, rue du Lycée, à compter du vendredi 23 juin 2017,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation :

A compter du vendredi 23 juin 2017, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, la chaussée sera réduite et la circulation sera réglementée par ½ chaussée et gérée par des feux tricolores :

- rue du Lycée : à hauteur du parc des Ouillons.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pompiers
1 ex. CTM
1 ex. VERMOT SAS
1 ex. Pôle Investissement
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 23 juin 2017

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Marie-Claude MASSON